

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

**COMMANDE
PUBLIQUE**

SOUS-DOMAINE :

Marché Public

OBJET :

**Marché de
conteneurs**

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

11 mars 2022

Affichage en date du :

11 mars 2022

Date du comité
syndical :

17 mars 2022

Délibération n°
2022009

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 17 mars 2022 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt-deux, les dix-sept mars à dix-huit heures.

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Maison des Associations, Salle
Lauragais à 11400 Castelnaudary

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, ASENSIO Brice, BACHARAN Max,
BATIGNE Robert, BOUSQUET Alain, BRUNEL Christophe, COSTE Gilbert,
DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE
Danielle, FABRE Jocelyne, GREFFIER Philippe, LAMARQUE Gérard,
LEMOINE Cédric, OURLIAC Christian, OURLIAC Jean-François, PECH
Bernard, PELISSIER Alain, PRADEL Christophe, PEROTTO Serge, PEYRAS
Benjamin, QUAGLIERI Jean-Pierre, ROSALIE Eric, SOLER Floréal.

Absents remplacés :

PASSEMAR Aurélien remplacé par CATHALA André.

Absents excusés :

ALRIC Didier, AVERSENG Jean-Luc, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis,
BOUSQUET Alain, BOUSQUET Sébastien, CAU Marie-Paule, CAZENAVE
Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FRONT Gérard, HENNEBELLE Jean-
Luc, MAERTEN Didier, PAINCO Paul, POUSSIER Grégory, PUJOL Michel,
VIDAL Pierre, VIOLA André.

Secrétaire de séance : FABRE Jocelyne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Afin de finaliser la mise en place du nouveau mode de collecte, l'achat de bacs roulants supplémentaires s'impose.

Achat de 130 conteneurs de tri sélectif : 130 x 155,00 € (environ) → **20 150,00 €uros**,

Achat de 130 conteneurs Ordures Ménagères : 130 x 155,00 €uros (environ) → **20 150,00 €uros**.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer et d'autoriser le lancement du marché public.

LE COMITE SYNDICAL
Où l'exposé du Président
Après en avoir délibéré

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 17 mars 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER

